

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 7 mars 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Présents : Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Jean Didou à Gérard Péron, Florence Bihan à Claudie Péron.

Absent : Florent Cardinal

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.16.2023

Finances – Compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement du Méchou – Tranche 2

Monsieur Eric le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

1/ Que le compte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Commune sur l'exercice 2022, est présenté et proposé au vote de l'assemblée délibérante : pour le budget annexe du lotissement du Méchou – Tranche 2, chapitre par chapitre, les recettes et dépenses de la section de fonctionnement d'une part et celles de la section d'investissement d'autre part.

2/ Que les résultats d'exécution du budget annexe du lotissement du Méchou – Tranche 2 - 2022 s'établissent comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice 2022 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	487 674,15	435 934,90
	Section d'investissement	281 042,55	349 262,51
Report de l'exercice 2021	Section de fonctionnement (002)	9 413,20	
	Section d'investissement (001)		157 369,09
	Total (réalisation + report)	778 129,90	942 566,20
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023		
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	497 087,35	435 934,90
	Section d'investissement	281 042,55	506 631,60
	Total cumulé	778 129,90	942 566,50

Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-31 et L 2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement du Méchou – Tranche 2,

Sous la présidence de Jean-Luc Moisan, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe du lotissement du Méchou – Tranche 2 - au titre de l'exercice 2022 tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Maïwenn Morvan

Le Maire,
Éric Le Bour

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la Ville le : 23.03.2023


